

EDITORIAL

AKP

QUE se passe-t-il vraiment en Turquie, avec ces gigantesques rafles de fonctionnaires? Les annonces sont faites par le président en personne ou l'agence de presse officielle: plus de 55.000 personnes ont été arrêtées. Quelque 2.000 magistrats ont été emprisonnés ou licenciés par l'Exécutif (la séparation des pouvoirs n'existe donc plus). Plus de 15.000 enseignants ont été suspendus ou enfermés. Tous les recteurs et doyens d'universités publiques et privées ont été licenciés.

La réaction à la tentative de coup d'Etat du week-end dernier dépasse toute mesure. Le nombre de personnes arrêtées ou licenciées montre au moins deux choses.

D'abord, une partie significative de la population turque est mise de côté: les victimes de la répression et leur famille et alliés.

Ensuite, le caractère massif des arrestations ainsi que les moyens logistiques utilisés pour ce faire donnent à penser que les listes des victimes avaient été préparées à l'avance.

La Turquie était donnée comme un modèle de démocratie dans le tiers-monde. L'AKP au pouvoir depuis 13 ans, en dépit des dérapages, était toujours considéré comme un modèle de parti islamiste modéré.

Ce qui se passe maintenant en Turquie est le comportement d'un parti fasciste. Il travaille à instaurer un régime totalitaire. Il prend le contrôle de l'ensemble de l'Etat d'une manière parfaitement monolithique. Les fonctionnaires qui ne seront pas à la botte seront licenciés, voire embastillés.

Malheureusement, en plus de ruiner un modèle, c'est bien une dictature qui s'installe en Turquie.

Une question se pose: s'agit-il de la dictature de l'AKP ou la dictature personnelle d'Erdogan?

Il est fort possible que le président cherche en même temps à asseoir son autorité personnelle sur son propre parti, pour y museler toute contestation. □

Abdelmounaïm DILAMI

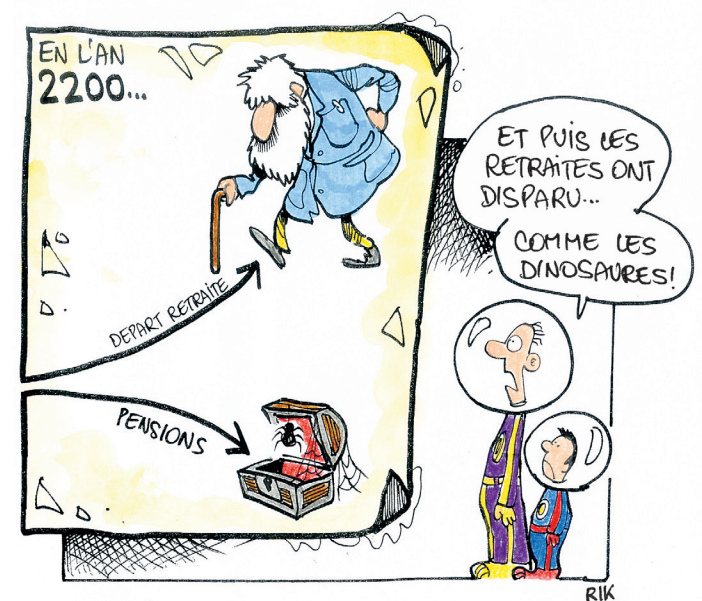
Banques: BAM relève la vigilance

- Secteur immobilier: Une réglementation sur les dations à l'étude
- Samir provisionnée à 100% sur instruction de la Banque centrale
- Créances en souffrance: 78 milliards de DH dont 16% sur l'Afrique

Voir page 2

Retraite Jusqu'à 71 ans pour les profs d'université

LA réforme du régime des pensions civiles entrera en vigueur dès la publication au BO des 4 lois votées mercredi dernier. En principe, avant fin 2016. Comme L'Economiste l'avait annoncé et développé à plusieurs reprises, l'âge de départ à la retraite sera augmenté de 6 mois par an. La limite de 63 ans sera effective à partir de 2024. Le taux des cotisations passera de 4 à 14% (supportées à parts égales entre l'Etat et les fonctionnaires) et la pension sera calculée sur la base des 8 dernières années. Les professeurs d'université pourront retarder leur départ à la retraite jusqu'à 71 ans. □



Voir Analyse pages 4 à 6

Lois électorales L'Intérieur impose sa vision

Voir page 27

■ Le déficit budgétaire serait contenu à 3,5%

Voir De Bonnes Sources

■ Surendettement: Les mises en garde de la Cnucced

Voir pages 12 & 13